

OBJECTIFS DE PROGRESSION INDEX EGALITE FEMMES-HOMMES

CENTRE CONFEDERAL LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

PREAMBULE

Le Centre confédéral de La Ligue de l'enseignement a obtenu le score de 83/100 pour son index 2023 calculé pour l'année 2022. Par conséquent, la direction doit s'engager à fixer des objectifs de progression et les publier sur son site internet.

Après analyse de l'index, il ressort qu'elle doit engager principalement des mesures en faveur des salariées de retour de congé maternité.

Ainsi la Direction, a informé du score obtenu les membres de la délégation salariale lors des NAO et les a associé à la réflexion sur la définition des objectifs de progression, notamment en ce qui concerne l'indicateur relatif au pourcentage de salariées augmentées au retour de congé maternité.

SUIVI DES INDICATEURS DE LA BDESE AFIN DE GARANTIR L'EGALITE SALARIALE ENTRE FEMMES ET HOMMES

L'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui a été signé le 7 juillet 2021 prévoit l'élaboration d'un diagnostic reposant sur une analyse des indicateurs issus de la base de données économiques et sociales (BDESE) et d'en élaborer, si nécessaire, de nouveaux.

Les indicateurs portant sur les 9 domaines de progression définis ci-après sont systématiquement présentés en respectant une répartition F/H en chiffres et en pourcentage de l'effectif total féminin et de l'effectif total masculin, selon les catégories professionnelles (employé(e)s agents de maîtrise, cadres), en prenant en compte l'ancienneté au sein de la Ligue de l'enseignement.

Ces indicateurs sont appliqués aux 9 domaines suivants :

- l'embauche
- la formation
- la promotion professionnelle
- la qualification
- la classification
- les conditions de travail
- la sécurité et la santé au travail
- la rémunération effective
- l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale

Cette analyse annuelle, combinée à l'analyse de l'index Egalité Femmes Hommes, permet de vérifier que le Centre confédéral de la Ligue de l'enseignement continue à ne pas pratiquer de disparités salariales entre les femmes et les hommes et le cas échéant, de l'alerter ainsi que les instances représentatives du personnel si la situation était amenée à se dégrader.

OBJECTIFS DE PROGRESSION

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Les parties réaffirment que l'égalité salariale entre les femmes et les hommes constitue un élément essentiel de l'égalité professionnelle.

Le Centre confédéral de la Ligue de l'enseignement a obtenu un score de 38/40 points. La Direction s'engage à poursuivre les actions prévues dans l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes afin d'atteindre un score de 40/40 points

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles et de promotions

Bien que le Centre confédéral de la Ligue de l'enseignement ait obtenu le score maximal pour ces 2 indicateurs, la Direction sera particulièrement vigilante à garantir une équité dans l'attribution des augmentations et des promotions afin de maintenir ces scores.

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Le Centre confédéral de la Ligue de l'enseignement a obtenu le score de 0/15 points.

La note obtenue pour cet indicateur est de 0 s'il y a au moins une femme qui n'a pas bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant son retour de congé maternité et de 15 si toutes les femmes concernées ont pu bénéficier d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité dans le cadre défini par la loi à savoir :

- Des augmentations générales perçues par les salariés pendant son congé de maternité ;
- De la moyenne des augmentations individuelles perçues pendant la durée de ce congé par les salariés relevant de la même catégorie professionnelle ou à défaut, de la moyenne des augmentations individuelles dans l'entreprise.

La Direction sera vigilante à mettre en application ces dispositions afin d'atteindre le score de 15/15.